

Admission post-bac

ACADEMIE DE GRENOBLE

COMPLEMENT
au GUIDE DU CANDIDAT 2017

en ligne sur

www.admission-postbac.fr

Admission post-bac : handicap

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

Afin d'anticiper au mieux mes besoins en tant que futur(e) étudiant(e) et mettre en place les compensations nécessaires, je me rapproche le plus rapidement possible :

- Du **réfèrent handicap de l'Université** pour une inscription à l'Université ou à l'IUT
- De l'**enseignant référent** du secteur pour une inscription en BTS ou en CPGE
- Du **réfèrent handicap de l'école** pour une inscription dans les grandes écoles

Attention : cette démarche ne se substitue pas à mon inscription sur APB, que je dois effectuer, comme tous les autres candidats, avant le 20 mars.

Admission post-bac : cas particuliers

Admission de droit en BTS pour les bacheliers professionnels avec mention BIEN ou TRES BIEN

- Je suis élève de Terminale Professionnelle
- J'ai fait acte de candidature sur APB pour un BTS correspondant au champ professionnel de ma spécialité
- J'obtiens une mention BIEN ou TRES BIEN au baccalauréat
- Alors je bénéficie d'une admission de droit dans la spécialité sollicitée ou dans une section du même champ professionnel (ce droit ne garantit pas une admission sur le premier vœu).

Admission de droit en DUT pour les bacheliers technologiques avec mention BIEN ou TRES BIEN

- Je suis élève de Terminale Technologique
- J'ai fait acte de candidature sur APB pour un DUT correspondant au champ professionnel de ma spécialité
- J'obtiens une mention BIEN ou TRES BIEN au baccalauréat
- Alors je bénéficie d'une admission de droit dans le département d'IUT sollicité ou dans un département d'IUT du même champ professionnel (ce droit ne garantit pas une admission sur le premier vœu).

Admission post-bac : cas particuliers

Droit d'accès des « meilleurs bacheliers »

- Je suis élève de Terminale
- J'ai fait acte de candidature sur APB
- J'obtiens mon baccalauréat avec un classement qui me place dans les 10% meilleurs bacheliers de ma filière (professionnelle, technologique, L, ES ou S) dans mon établissement
- **Alors je bénéficie d'une priorité d'accès dans une formation sélective publique (ce droit ne garantit pas une admission, il signifie que mon dossier devient prioritaire en cas de place vacante).**

Lycéens boursiers et entrée en CPGE

- Je suis boursier(ère) ou susceptible de le devenir
- Je suis candidat(e) à une CPGE
- **Dans le cadre de l'égalité des chances, mon dossier est examiné avec une attention particulière en commission d'admission.**